

LE

Messager de la Foi

ET DES BONNES ŒUVRES

PARAISSANT CHAQUE SEMAINE

SOUS LE PATRONAGE DE SAINT JOSEPH

AVEC L'APPROBATION DE SA GRANDEUR MGR. DE MONTRÉAL



Le juste vit de la Foi. (Rom. I, 17.)
La Foi qui n'a point les œuvres est
morte en elle-même.
(St. Jacq., ch. II, v. 17.)

MONTREAL

EUS. SENÉCAL, IMPRIMEUR-ÉDITEUR, 10 RUE ST. VINCENT

1873

La Statue de Marie Immaculée de N. -D. de Montréal.

Adresse de remerciement des citoyens au Saint-Père.

On sait que cette belle Statue, aujourd'hui l'objet de la vénération publique de la population catholique de Montréal, est un don fait à notre Eglise par Sa Sainteté N. S. P. le pape Pie IX, le 5 Août 1872. Le 12 du même mois, sur la demande qui lui en fut faite, le Saint-Père daigna accorder une Indulgence de 100 jours à tous les fidèles qui viendraient devant la Sainte Image réciter pieusement trois *Ave Maria*.—L'autographe de cette supplique, le texte de la concession de la dite indulgence écrite sur la même feuille, et la signature du Souverain Pontife, soumis plus tard à la vérification de Mgr. de Montréal, furent reconnus et authentiqués par Sa Grandeur, et son attestation signée de sa main le 4 décembre suivant; 1872).

Cette pieuse Statue, objet d'art remarquable dû(au ciseau d'un artiste Allemand, avait été offerte et donnée au Saint-Père par Son Em. le Cardinal Français Viala Prela, originaire de l'île de Corse, peu de temps avant la définition solennelle du dogme de l'Immaculée Conception, faite par le Vicaire de J.-C., le 8 décembre 1854, la 8ème année de son glorieux Pontificat.

Cette circonstance devait la lui rendre doublement chère; cependant, comme marque de l'affection qu'il porte à notre peuple, et qu'il s'est plu à témoigner en tant de circonstances, aux enfants de notre pays quand ils étaient en armes autour de sa personne auguste, le Saint-Père a bien voulu se dessaisir de cet objet précieux, et pousser l'attention jusqu'à promettre à notre digne Pasteur qui la recevait de sa main, en notre nom, de donner des ordres particulières, pour la sécurité parfaite de l'emballage et du transport.—Grâce à ces ordres en effet, et aux précautions minutieuses qui furent prises pour cela, sous les yeux d'un prélat de la maison pontificale, la Statue arriva à Montréal en parfait état. On se souvient de la démon-

tration qui eut lieu pour sa réception et son installation dans le chœur de notre Église, où chacun suit aussi avec quelle dévotion elle est continuellement visitée depuis, par les fidèles.—Aujourd'hui, après qu'on a donné le temps de s'effectuer par les légères offrandes de chacun, une certaine somme qu'il n'était que trop juste d'envoyer au père commun, moins comme prix de l'objet donné que comme témoignage de notre reconnaissance, et un faible contingent pour notre part, dans ce que la chrétienté tout entière doit à son chef, dans l'état de dénûment où l'a réduit l'impiété, il ne restait plus sinon qu'avec cet envoi lui fut adressé l'acte public de remerciement que nous lui devons. C'est cet acte rédigé au nom de tous les catholiques de Montréal, en parl'un d'eux, qui a été lu en chaire dimanche dernier, et qui vient d'être envoyé à sa destination. En voici la teneur :

TRÈS-SAINTE PÈRE,

Les catholiques de Notre-Dame de Montréal sollicitent la faveur de déposer aux pieds de votre Sainteté l'expression de leur très-grande reconnaissance pour tous les bienfaits et les nombreux témoignages d'affection paternelle qu'ils en ont reçus.

Qu'il leur soit permis de rendre spécialement grâce à votre Sainteté pour les faveurs qu'elle a bien voulu accorder tout récemment au vénérable et bien aimé curé, de la paroisse de N.-D. M. V. Rousselot, pendant son court séjour à Rome, particulièrement pour la Bénédiction Apostolique qu'ils ont eu le bonheur de recevoir de Vous, par sa main, et pour le don de la riche et magnifique statue de Marie Immaculée, fait également par Vous à leur Église par l'entremise de ce digne Pasteur.

Ces marques de bienveillance de la part de votre Sainteté ont causé parmi eux une joie si grande qu'ils ne savent comment témoigner convenablement les sentiments de gratitude dont leurs cœurs surabondent. Ils ont compris que, par ce don si précieux, votre Sainteté les invite

à redoubler de dévotion à l'Immaculée Conception. Aussi cette Statue est-elle déjà devenue l'objet d'une vénération générale. Sous l'empire de cette douce invitation, les fidèles se portent en foule au Sanctuaire où est placée la statue, et demandent avec ardeur à la Reine de l'Église de hâter le triomphe de celle-ci, et la délivrance de son auguste Pontife.—Ils trouvent aux pieds de cette Sainte image de nouveaux motifs pour fortifier et accroître, s'il est possible, leur attachement, leur dévouement et leur soumission complète à votre Sainteté et au St. Siège.

Car Pie IX n'a pas cessé et ne cessera jamais d'être pour eux le Pontife-Roi. Heureux d'avoir déjà envoyé vers votre Sainteté l'élite de leur jeunesse, ils le seraient encore de Lui donner de nouveaux défenseurs, d'autres Zouaves Pontificaux, encor disposés à verser s'il le fallait leur sang pour la défense de ses droits.

Cette Statue qu'ils tiennent de la munificence de votre Sainteté, placée dans leur Église, sous leurs yeux, leur rappellera constamment la tendre sollicitude du Père commun des fidèles pour les enfants de Ville-Marie ; elle leur rappellera qu'ils ont contracté à son occasion une nouvelle dette de reconnaissance qu'ils ne pourront jamais acquitter complètement ; enfin Elle leur rappellera qu'ils ne doivent jamais cesser de prier et de se dévouer pour Lui.

Puisse l'humble offrande qu'ils déposent aujourd'hui aux pieds de votre Sainteté, comme un acompte à l'acquit de cette dette, adoucir quelque peu les grandes douleurs dont son cœur est abreuvé, et attirer de plus en plus sur la paroisse de Notre-Dame, sur la cité de Montréal et sur le Canada tout entier sa paternelle bienveillance et ses précieuses bénédictions.

Bonté de Pie IX. La croix d'or.

C'est une coutume générale parmi les jeunes filles romaines de porter au cou une croix d'or, à laquelle elles tiennent beaucoup. Or, il advint un jour qu'une d'entr'elles

elles se vit forcée, par un motif de piété filiale, de faire le sacrifice de ce religieux ornement qui lui était si cher : elle vendit sa croix d'or pour acheter du pain à sa pauvre vieille mère.

“ Ma bonne mère, lui dit-elle en rentrant au logis, réjouissez-vous : voici du pain pour quelques jours, et il nous sera facile désormais d'avoir du travail, car le Pape, notre bon père, a donné des ordres pour cela. Ainsi vous ne serez plus exposée à souffrir de la faim ; consolez-vous ; le Seigneur ne nous abandonnera pas, et le Saint-Père veille sur nous. ”

Peu de jours après, Pie IX fut informé de ce trait si touchant, et le soir même la jeune fille recevait du palais pontifical une lettre dans laquelle elle retrouvait sa chère croix avec cinq pièces d'or, et les lignes suivantes, bien plus précieuses encore : “ Ma fille, vous avez raison de mettre votre espérance en Dieu, car il n'abandonne jamais la piété filiale ; et vous faites bien aussi d'avoir confiance en Pie IX, car il veillera désormais à ce que votre bonne mère et vous ne manquiez plus du nécessaire. ”

De L'ignorance en Matière de Religion, considérée en elle-même.—Que c'est un crime.

Dans une considération précédente nous avons vu les tristes effets de l'ignorance en matière de religion. Il faut encore la considérer en elle-même.

L'ignorance affectée et volontaire en fait de religion est par elle-même un crime.

En effet l'objet de la religion n'est autre que Dieu même, Dieu étudié, adoré et aimé, dans sa nature, dans ses perfections, dans ses bienfaits, dans le culte qui lui est dû, dans les devoirs qu'il nous impose. Ignorer la religion ou en négliger l'étude, c'est donc négliger et ignorer Dieu.—C'est dire au souverain Etre qui nous a créés pour lui, qui nous conserve par sa Providence, qui nous entoure de ses bienfaits : Nous ne vous estimons pas

nous occuper de vous et pour appliquer notre intelligence à vous connaître. Je regarde comme perdu le temps consacré à étudier vos lois, à méditer vos perfections et les droits que vous possédez à mes hommages. Quel insultant mépris!

Mais, à part cette considération si importante, c'est pour tout homme une obligation rigoureuse de connaître ses devoirs; autrement, comment pourrait-il les accomplir? En effet nous sommes chrétiens, nous sommes les enfants de Dieu, nous sommes sa créature, et, en cette triple qualité, nous avons des devoirs à remplir! Comment les remplissons-nous si nous ne les connaissons pas? mais comment pourrions-nous les connaître, si nous ignorons la science qui seule peut nous les apprendre? Outre cette loi qui, comme nous le comprenons, est prise dans notre nature, il y a encore une loi positive, une loi écrite. En voici la teneur solennelle: "Les paroles et les ordonnances de Dieu seront gravées dans votre cœur; vous les raconterez à nos enfants, vous les méditez assis dans vos maisons et en marchant dans le chemin, la nuit dans vos insomnies et le matin à votre réveil." Ainsi parle Dieu au livre du Deutéronome. Négliger de s'instruire de sa religion, c'est donc violer l'une des lois les plus solennelles de Dieu et s'exposer à tous les effets de sa colère.

Enfin, de notre zèle à étudier la religion, dépend notre bonheur en ce monde et dans l'autre. Si nous sommes fidèle à notre devoir sous ce rapport, nous serons récompensés par un bonheur sans fin; si nous y manquons, nous nous exposons à être punis par un malheur également sans fin. Voilà notre foi, c'est aussi la foi de tous les siècles et de tous les peuples. Ignorer la religion, c'est donc dédaigner le ciel que Dieu nous destine; c'est fouler aux pieds le sang de Jésus-Christ et rejeter ses bienfaits; c'est condamner à un supplice sans fin une âme que Dieu avait créée à son image, que Jésus-Christ avait rachetée au prix de son sang, et que Dieu destinait à la possession de lui-

même pendant l'éternité ; quel monstrueux aveuglement ! Une pareille conduite n'est-elle pas un crime aux yeux de la raison, aussi bien qu'aux yeux de la foi ?

O mon Dieu, préservez-moi de l'ignorance, ranimez mon zèle pour l'étude de notre religion sainte, ne permettez pas que j'ignore les vérités que vous m'avez révélées, les devoirs que vous m'imposez. Faites moi la grâce de profiter mieux que je ne l'ai fait jusqu'ici, des instructions qui me sont adressées par vos ministres, afin que, vous, connaissant mieux, je puisse aussi vous aimer davantage. Ainsi soit-il.

RÉSOLUTION.

Je me ferai un devoir d'assister régulièrement aux instructions de ma paroisse.

Mort de Mgr. John Farrell,

Premier Evêque d'Hamilton, Haut-Canada.

L'Eglise du Haut-Canada vient de faire une perte bien douloureuse en la personne de Monseigneur John Farrell, premier Evêque d'Hamilton, enlevé dans un âge relativement peu avancé, à la vénération universelle et à l'amour de son peuple. On ne peut avoir connu Mgr. O'Farrel et n'avoir pas été touché jusqu'au fond de l'âme, par la douceur, la bonté d'âme, la modestie, la tendresse en même temps que par l'élévation des sentiments du digne Prélat ; en un mot par le rare assemblage qu'on trouvait en lui des qualités et des vertus qui imposent le respect et captivent les cœurs. Digne par son mérite et sa prudence, du rang illustre où il fut porté de très bonne heure, il ne cessa un seul jour, depuis son élévation, de justifier le choix qui avait été fait de lui pour gouverner un vaste troupeau, et de gagner incessamment dans l'estime et l'amour de ses ouailles.

Né à Armagh en Irlande, le 2 Juin 1820, et venu très jeune en Canada, il avait fait au Collège, puis au Séminaire de Montréal, ses études classiques et ecclésiastiques. Constamment modèle de piété, d'obéissance à ses Supérieurs, de bon esprit parmi ses égaux, il conserva surtout toujours, mais à un degré extraordinaire et noble sentiment de la reconnaissance, pour ceux qui avaient contribué à son éducation. Il n'est pas possible de dire le respect et l'attachement inviolable qui l'animait à l'égard de ses anciens

Supérieurs. Le Séminaire de Montréal fut perpétuellement pour lui, mais dans tout le sens, le plus respectueux et le plus tendre du mot son *Alma Mater*. Il était visible que c'était un bonheur pour lui de le témoigner ; et dans les apparitions forcément rares et courtes que seules il pouvait y faire, c'était toujours avec un profond respect qu'il quittait ses anciens maîtres et que ceux-ci le voyaient partir.

Consacré Evêque d'Hamilton le 11 mai 1856 à l'âge de 36 ans, dévoué à ses devoirs de pasteur, infatigable à l'ouvrage, rempart contre le mal, mais du reste ennemi du bruit et des troubles, partout ministre de paix, sa carrière tout entière se résume bien certainement pour lui, dans ce mot divin : *Pertransiit benefaciendo* : il a passé en faisant le bien ; on ne peut dire jusqu'à quel point et combien universellement il était chéri de son peuple. Ses funérailles ont eu lieu dans la cathédrale d'Hamilton mardi dernier, 30 septembre, en présence de 6 Evêques, d'environ 120 prêtres, d'un concours immense de peuple et parmi les larmes de tous les siens.

ANNONCES

Dimanche prochain à la paroisse de N.-D. de Montréal à 5 hrs. du soir, aura lieu la grande réunion des Associés de L'UNION DE PRIÈRE. Sermon, salut solennel.—Publication et distribution de la liste des 7,000 Associés décédés dans la société depuis sa fondation. On invite tous les Associés à se porter avec empressement à cette cérémonie, la principale de toute l'année, où sont rappelés le but et l'excellence de l'œuvre, et les devoirs des Associés.

Un prêtre étranger y prendra la parole.

On recommande aux prières, les Associés de l'Union de Prières, décédés depuis la dernière publication :

Laurent Miron ; Samuel McDougall ; Veuve Augustin Lebrun ; Veuve Louis St Charles ; Marie Louise Carrière ; Veuve Jos. Gauthier ; Pierre Alphonse Dansereau ; Jérémie Rochau dit Haldimand ; Frs. X. Monette ; J. Bte. Guenette ; l'épouse de Théodore Provost ; Vitaline Camaane.

Prix du Numéro, un centin.—En vente chez les Libraires.